

DOSSIER DE PRESSE

Le Département du Lot et l'ARS Occitanie main dans la main pour répondre aux enjeux du grand âge et du handicap

Serge Rigal, Président du Département du Lot, **Pierre Ricordeau**, Directeur de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et **Maryse Maury**, Vice-Présidente du Département du Lot en charge des personnes âgées et handicapées **ont signé jeudi 27 janvier 2022 le premier Schéma départemental de l'Autonomie du Lot 2022-2026, outil indispensable pour répondre aux enjeux croisés pour la personne âgée et la personne adulte en situation de handicap.** Pour la première fois, l'ARS s'associe à la démarche ce qui permet de mettre en place une stratégie et une gouvernance commune.

Ce dernier, issu d'une vaste concertation de l'ensemble des acteurs, a été préalablement adopté à l'unanimité par les conseillers départementaux à l'occasion de la session des 24 et 25 janvier. Il souligne de manière innovante et partagée l'engagement du Département du Lot et de l'Agence Régionale de Santé Occitanie au profit des personnes accompagnées, des aidants et des professionnels.

Les enjeux sont forts. Le vieillissement de la population dans le Lot est déjà une réalité et va s'accroître : aujourd'hui, plus de 40 000 Lotois ont entre 60 et 75 ans, d'où la nécessité d'anticiper leurs besoins futurs et ceux de leurs aidants.

1. Deux ans de co-construction et de travail collaboratif pour trouver des réponses transversales aux enjeux du grand âge et du handicap : une première !

Le Département du Lot adoptait traditionnellement un schéma départemental des personnes âgées d'une part et un schéma départemental des personnes handicapées d'autre part. Or, ces deux thématiques se rejoignent, notamment les problématiques relatives aux personnes handicapées vieillissantes. **Ce schéma unique est apparu comme nécessaire et constitue une première.**

Pour faire **valoir la citoyenneté, l'expertise d'usage et l'intelligence collective, l'originalité de ce schéma tient également dans son élaboration.** Professionnels, aidants, personnes en situation de handicap... De nombreux acteurs lotois des secteurs du grand âge et du handicap ont été mobilisés ces deux dernières années :

.../...

- ➔ Plus d'une centaine de participants aux différents **séminaires** de présentation de l'état des lieux,
- ➔ **18 séances de travail** réunissant plus de 240 acteurs,
- ➔ Des séances d'échange et de restitution avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA),
- ➔ Trois séances avec des personnes en situation de handicap et des aidants,
- ➔ Une **enquête** à laquelle plus de 500 aidants de personnes âgées ont répondu,
- ➔ Une **table ronde** avec des aidants qui a réuni environ 40 personnes.

2. Les enjeux du schéma : bien vivre et bien vieillir, en toute autonomie.

Faire de la prévention un levier fort du maintien de l'autonomie et de la qualité de vie.

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou encore leurs aidants peuvent, à un moment ou à un autre, présenter des fragilités. Si elles ne sont pas traitées en amont, dans un cadre de prévention, un aléa peut faire basculer les personnes de l'autonomie à la dépendance.

Le premier enjeu du schéma est donc le **repérage des fragilités dans une optique de prévention**. Concrètement :

- Déploiement dans le Lot du **programme « ICOPE »**, une application qui permet à chaque senior de rester actif quant au maintien de sa santé. En surveillant régulièrement six capacités fonctionnelles de base, les personnes accompagnées de leur médecin peuvent être prises en charge rapidement en cas de déclin d'une de ces fonctions.
- **Renforcement de la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA)**, laquelle engage chaque année plus de 500 000 € d'actions avec l'ambition de mieux coordonner les acteurs autour de la prévention et continuer à déployer une offre toujours au plus près des populations sur les territoires.
- Une priorité partagée : **soutenir les aidants** qui jouent un rôle primordial. La concertation a mis en lumière le **besoin d'information et de solutions de répit** qui doivent être confortés et plus adaptés aux projets de vie.

Poursuivre l'évolution de l'offre et l'adapter aux enjeux de demain

Face aux enjeux du maintien de l'autonomie, les réponses doivent prendre en compte l'évolutivité des parcours et des besoins tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap. Le schéma propose de conduire cette réflexion tant sur le développement et l'adaptation de l'offre en matière de services d'aide à domicile (notamment pour les ruptures de prise en charge), qu'en réinterrogeant le positionnement des établissements d'accueil et d'hébergement dans leurs diversités.

.../...

La modernisation, la diversification des prestations dans une logique de parcours et l'ouverture sur la cité sont des enjeux incontournables pour une société plus inclusive. Une des pistes envisagées est de favoriser la création d'appartements avec les dernières innovations facilitant le maintien à domicile (ils pourraient être habités temporairement par des personnes âgées ou handicapées pour tester des aides techniques avant de les utiliser, et servir de lieu de formation pour des artisans et des ergothérapeutes...).

Une « Conférence de l'Autonomie » pour travailler et innover ensemble.

Afin de simplifier la gouvernance et favoriser l'innovation, le schéma propose la mise en place d'une « conférence de l'autonomie » adossée au Conseil Territorial de Santé, l'instance départementale de démocratie en santé, avec l'objectif de réunir l'ensemble des représentants du parcours personnes âgées et personnes en situation de handicap (usagers et professionnels).

Le pilotage ARS-Département-Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sera par ailleurs renforcé dans une logique de transversalité, de proximité et de soutien à l'innovation.

3. Des actions déjà engagées

Mieux coordonner les parcours

Au sein d'un même territoire, plusieurs dispositifs peuvent venir en appui des parcours de santé de la population sur des problématiques différentes, rendant leur intervention peu lisible. **Depuis le 1er janvier dans le Lot ces dispositifs sont se sont unifiés en un dispositif unique, qui répond à tout professionnel quels que soient la pathologie ou l'âge de la personne qu'ils accompagnent et aux usagers : le dispositif d'appui à la coordination (DAC 46)**

Financé par l'ARS, le DAC rassemble la PTA, le réseau ICARE et les MAIA et travaille en collaboration étroite avec les services sociaux du Département, dont les Espaces personnes âgées (EPA). Le DAC est également partie prenante du développement du programme ICOPE sur le Lot.

Plus de moyens pour accompagner les adultes autistes

Plusieurs mesures sont en cours pour favoriser l'accompagnement des adultes autistes : **10 places de SAMSAH, 4 places d'accueil de jour et 4 places de FAM vont être créées qui s'ajoutent à l'agrément spécifique SESSAD PRO délivré au SESSAD Acces 46, permettant de prendre en charge jusqu'à 25 ans les jeunes adultes, sur la base d'un projet adapté à leurs besoins.** Sur cette thématique, l'ARS et le Département ont réuni en 2021 un comité départemental relatif à l'autisme rassemblant l'ensemble des partenaires.

.../...

Renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie

Le secteur du grand âge et du handicap est confronté depuis plusieurs années à d'importantes difficultés de recrutement. Le Département et Lot Aide à domicile vont donc créer **une plateforme départementale des métiers de l'autonomie pour valoriser ces métiers**, regroupant de multiples partenaires, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle s'adressera aux demandeurs d'emploi, salariés et employeurs. Elle devrait voir le jour d'ici quelques mois.

Prendre en compte la question des personnes handicapées vieillissantes

Une étude a été financée par l'Agence Régionale de santé pour mieux appréhender les évolutions nécessaires pour prendre en compte ces besoins de prises en charge qui vont s'accroître dans les années à venir (38% des personnes en situation de handicap vivant en foyers d'hébergement ont plus de 50 ans soit 154 personnes). **L'ambition est de laisser les personnes au plus près de leurs lieux de vie, avec une offre de prise en charge médicalisée.**

Quelques chiffres

La proportion des personnes de 60 ans et plus correspond à plus d'un tiers de la population lotoise (65 420 habitants soit 37,6 % de la population). Le nombre de séniors de 75 ans et plus augmente de façon sensible dès 2022. Ils représentent aujourd'hui 25 070 habitants (14% de la population), leur part sera à plus de 20% en 2035. La part des 85 ans a vocation à doubler en 25 ans.

4,5 % des personnes de plus de 60 ans vivent en institution (soit autour de 3117 personnes). 35 % des plus de 75 ans vivent seules à domicile.

Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile (6,8% des plus de 65 ans) est supérieur au taux moyen national (4,6%).

Le taux de PCH est de 0,92% de la population contre 0,74% sur le territoire national.

Plus de 7000 personnes bénéficient de prestations MDPH dans le Lot.

Plus de 5 000 personnes font appel aux services d'aide à domicile.

Plus de 500 places d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes adultes en situation de handicap auxquelles s'ajoutent 345 places en ESAT.

Plus de 3000 places pour les personnes âgées en établissement

Près de 600 places de SSIAD.